Bureau syndical Compte-rendu de réunion



Réunion du 27 mai 2013, à la Maison du Parc (Chevreuse)

Étaient présents :

<u>Avec voix délibérative :</u>

M. BONNEAU Vice-président du Conseil Général de l'Essonne

Mme BONZANI Conseillère régionale d'Ile-de-France M. BOUCHET Représentant de la CC des Etangs

M. BOURNAT
 Maire de Gif-sur-Yvette
 Mme FUKS
 Maire de Poigny-La-Forêt
 Maire de Saint-Forget
 M. PELLETIER
 Maire de Milon-la-Chapelle

M. POUPART Maire de Bonnelles

M. QUERARD Maire de La Celle-les-Bordes
M. SAUTIERE Maire de St Rémy-lès-Chevreuse

M. SCHOETTL Président de la CCPL

M. VANDEWALLE Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc

Ainsi que:

Mme AUBERT, Mme GIOBELLINA, M. DELOROZOY, M. DE WINTER, M. GUEGUEN, M. MONTEGUT, M. AUBLE, M. BENTEGEAT.

Pour le PNR : MMES Le Lagadec, Houguet, MM Margat, Paquier, Hardy

Absents excusés :

M. FISCHER Conseiller régional d'Ile-de-France
M. GHIBAUDO Maire de Saint-Léger-en-Yvelines
M. LE COMPAGNON Maire de Fontenay-ls-Briis

Mme PECRESSE Conseillère régionale d'Ile-de-France Mme VITRAC-POUZOULET Conseillère régionale d'Ile-de-France

<u> Ainsi que :</u>

M. GUILBERT

Pouvoirs:

Jean-Pierre GHIBAUDO à Yves VANDEWALLE

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 30 avril 2013.

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Actualisation de tarifs pour la boutique du Parc.

Le Parc a commandé de nouveaux objets promotionnels, afin de les vendre à la boutique de la Maison du Parc. A l'unanimité, le Bureau syndical approuve les tarifs suivants :

· Pour un carnet à dessiner : 2,90 €

Pour un stylo bois : 1,80 €
Pour un sac isotherme : 8,50 €
Pour un porte-clés : 2,60 €

· Pour un tee-shirt coton bio: 7,50 €

Ces prix correspondent au prix d'achat TTC de ces produits par la Parc, arrondi à la décimale supérieure.

3. <u>Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Tourisme, liaisons douces, déplacements durables » du 30 avril 2013.</u>

La présente délibération soumet au Bureau syndical des aides attribuées par la Commission restreinte « Tourisme, liaisons douces, déplacements durables » qui s'est tenue le 30 avril 2013, sous la présidence de M. Christian SCHOETTL :

- Aide 11-3 du guide des aides / 020PG : dossier 60 : Création d'une liaison douce sur la RD 132 à Bonnelles. Participation du Parc : 35.000,00 €.
- Aide 11-3 du guide des aides / 020PG : dossier 61 : Réhabilitation du CR 11 dit « chemin de Noncienne » (1ere phase) à Bonnelles. Participation du Parc : 35.000,00 €.
- Aide 11-3 du guide des aides / 020PG : dossier 62 : Réhabilitation de la sente des sapins aux Essarts le Roi. Participation du Parc : 35.000,00 €.
- Aide 11-3 du guide des aides / 020PG : dossier 63 : Réhabilitation du SR 18 dite « Sente du Pont du Duc » à Lévis Saint Nom. Participation du Parc : 4.144,00 €.

Ces aides sont approuvées par le Bureau à l'unanimité.

4. <u>Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Agriculture et forêt » du 13 mai 2013.</u>

La présente délibération soumet au Bureau syndical des aides attribuées par la Commission restreinte « Agriculture et forêt » qui s'est tenue le 13 mai 2013, sous la présidence de M. Jean-Pierre DE WINTER :

- Aide 12-1 du guide des aides / 040PG : dossier 204 : Aide à l'acquisition d'un broyeur mono disque à l'EARL de la Grand'Maison (Chevreuse). Participation du Parc : 960,00 €.
- Aide 12-2 du guide des aides / 040PG : dossier 205 : Aide à la réalisation de clôtures agricoles à la SCA Les Quatre Etoiles (Auffargis). Participation du Parc : 4.274,00 €.
- Aide 12-2 du guide des aides / 040PG : dossier 206 : Aide à la réalisation de clôtures agricoles à la

ferme de Mathieu PENEL (Sonchamp). Participation du Parc : 9.000,00 €.

Ces aides sont approuvées par le Bureau à l'unanimité.

5. <u>Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement</u> économique » du 18 avril 2013.

La présente délibération soumet au Bureau syndical des aides attribuées par la Commission restreinte « Développement économique et énergie » qui s'est tenue le 18 avril 2013 et le 23 mai 2013, sous la présidence de M. Jacques FIDELLE :

- « 7 à poser » cuisiniste M. Bourel à St-Rémy-lès-Chevreuse

Véhicule avec marquage publicitaire = 20 174.64 € HT

Subvention accordée : 3 026,20 €

- «Le Spa de Montfort» SPA, bien-être, esthétique, Mme Agostinho à Montfort-l'Amaury

Création spa salon bien-être esthétique, travaux d'aménagement boutique et façade + matériel =74 275 € HT

Subvention demandée : 11 141, 25 €

Madame BONZANI réagit sur la subvention donnée à un spa. En réalité, il s'agit bien d'un institut de beauté et ce porteur de projet satisfait tous les critères de l'éco-conditionnalité. Elle utilise des produits bio, la gestion de l'eau a été pensée afin de permettre un recyclage...

Récemment la commission Développement économique s'est également réinterrogée sur ses modalités d'attribution et a décidé de n'accorder des subventions qu'à des projets d'investissement d'envergure afin de ne pas favoriser d'effet d'aubaine, en apportant son concours à des projets limités et financés.

-« Maison fleurie » Mme ROUZIC, Fleuriste à St-Rémy-lès-Chevreuse

Véhicule avec marquage publicitaire = 18 856 € HT

Subvention accordée : 2 828, 40 €

2 828,40 € provenant du fonds PNR p715 (Yvelines)

Ces aides sont approuvées par le Bureau à l'unanimité.

6. <u>Validation des aides attribuées par la Commission restreinte « Biodiversité et Environnement » du 15 avril 2013 et du 21 mai 2013.</u>

La présente délibération soumet au Bureau syndical l'aide attribuée par la Commission restreinte « Biodiversité et Environnement » qui s'est tenue le 15 avril 2013, sous la présidence de M. GUEGUEN :

- Aide 6-10 du guide des aides / 040PG : dossier 203 : Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires à Boullay-les-Troux. Participation du Parc : 1 258,60 €. Validée par la commission le 15 avril 2013.

Ce matériel comporte une batterie qui pourra être réutilisée de façon mutualisée par d'autres communes dès lors que les services communaux organisent des prêts de matériels.

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : dossier 207 : Renforcement de la sous-trame « mares » en contexte agricole aux Grands Ambésys (Le Mesnil-Saint-Denis). Participation du Parc : 5 000,00 €.
- Aide 6-10 du guide des aides / 040PG : dossier 208 : Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires aux Essarts le Roi. Participation du Parc : 5 000,00 €.

Ce matériel comporte une batterie qui pourra être réutilisée de façon mutualisée par d'autres communes dès lors que les services communaux organisent des prêts de matériels.

Ces aides sont approuvées par le Bureau à l'unanimité.

7. <u>Convention avec la Fondation de Coubertin dans le cadre de l'organisation du Congrès de Parcs.</u>

Le Parc a choisi le site de la Fondation Coubertin pour l'organisation du Congrès des Parcs naturels régionaux du 2 au 4 octobre 2013. Sollicitée à cette fin, la Fondation Coubertin a accepté ce projet. Il est donc proposé au Bureau d'approuver ce projet et la convention annexée qui précise les engagements réciproques du Parc et de la Fondation Coubertin.

Le Parc assure la préparation et l'organisation du Congrès des Parcs, avec le soutien actif de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

Cela comprend, sur les principaux lieux du Congrès au Domaine de Coubertin, la prise en charge de l'ensemble des prestataires nécessaires pour l'aménagement des lieux, l'accueil, le nettoyage et la restauration.

L'occupation des lieux, la consommation d'électricité et d'eau potable génère des coûts que le parc s'engage à régler auprès de la fondation de Coubertin.

En retour la fondation de Coubertin s'engage à mettre à disposition le domaine de Coubertin et ses installations nécessaires à la bonne organisation du congrès. Le coût de cette location est estimée à 8491 €.

Les membres du bureau se félicitent de l'accueil réservé par la Fondation Coubertin, les périodes d'occupation ont été prévues de façon large, pour le montage et de démontage.

Cette convention est approuvée par le Bureau à l'unanimité.

Monsieur VANDEWALLE profite de la signature de cette convention pour faire un point d'étape sur l'avancement de la préparation du Congrès : le marché des barnums a été passé. Les entreprises de traiteurs ont également été sélectionnées après l'organisation de repas test. Une partie des buffets ainsi que le service seront réalisés par le lycée Hôtelier de Saint-Quentin. Les champagne Mumm' fournissent l'apéritif du « dîner de gala » du jeudi soir.

8. Convention annuelle d'objectifs avec l'ALECSQY.

Cette convention a pour objet le renouvellement du partenariat établi depuis 2008 entre le Parc et l'ALECSQY. Les principaux axes de cette coopération sont le conseil en énergie partagé, l'accompagnement apporté par l'ALEC au Parc pour la mise en place d'une filière bois-énergie, la participation du Parc au forum éco-habitat. Par ailleurs, l'ALEC participe au pôle Éco-construction, au Club des délégués, aux Commissions thématiques, au Plan Climat Energie Territoire, aux Éco-défis et aux Eco trophées.

Le financement par le Parc de ce partenariat s'élèverait à 17.391 € TTC, détaillé comme suit :

- Participation aux conseils en énergie partagée, pour le montant maximal de 7.541 €.
- Participation aux actions du Parc (filière bois-énergie, pôle écoconstruction, Plan climat énergie territoires, Utopies réalistes, etc.), pour le montant maximal de 3.850 €.
- Adhésion du Parc à l'Espace Info Energie, pour un montant de 6 000 €.

Il est donc proposé au Bureau syndical d'approuver ce programme d'actions 2013.

9. <u>Convention de partenariat avec Manche Tourisme dans le cadre de « Véloscénie Paris – Le</u> Mont Saint Michel ».

Le Parc souhaite s'associer au projet de Véloroute entre Paris et le Mont Saint Michel, conduit par le Comité départemental du Tourisme de la Manche (Manche tourisme). Le Parc se rattacherait donc à ce projet, qui a débuté en 2011 et doit s'achever en 2014.

En effet, l'itinéraire de la « Véloscénie Paris – Le Mont Saint Michel » passera sur le territoire du Parc (tronçon Paris > Massy > Limours > Saint –Arnoult-en-Yvelines > Rambouillet > Epernon).

La contribution du Parc est fixée à 2000 €, et concerne les dépenses d'études marketing, de création d'outils de communication, d'évènements promotionnels. En contrepartie, Manche Tourisme s'engage à informer le Parc sur tous les points relatifs à la réalisation du projet et à associer un représentant du Parc aux travaux du Comité d'itinéraire, ainsi qu'à mentionner l'intervention du Parc sur tous les documents publiés et lors de toutes les manifestations de promotion de la Voie verte et Véloroute Paris – Le Mont Saint Michel.

Il est donc demandé au Bureau syndical d'approuver cette convention de partenariat. Monsieur POUPART précise qu'il a rencontré l'un des journalistes sportifs chargés de tester le parcours de la véloscénie. De gros moyens de promotion sont dédiés à la création de cette route, le bénéfice en notoriété pour le Parc est très positif.

Cette convention est approuvée par le Bureau à l'unanimité.

10. Convention avec la CCIV dans le cadre de l'étude sur la Maison de l'écomobilité.

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'est engagé à créer une Maison d'Ecomobilité et du Tourisme dans l'ancienne maison du garde barrière située face à la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (pour laquelle une convention d'occupation a été signée avec la RATP en juillet 2012).

Les objectifs de cette Maison de l'Ecomobilité et du Tourisme reposent sur deux axes :

- Un lieu d'information pour le tourisme et les loisirs qui pourrait prendre la forme d'un office de tourisme de pôle : informations touristiques, prestations d'accompagnement de balades à vélos avec les partenaires du territoire (guides du Parc...), point de vente des produits du territoire.
- Offre de services pour les déplacements de proximité, le tourisme et les loisirs (en partenariat avec un porteur de projet privé sous la forme d'une location-gérance) : gardiennage de vélos, location de longue durée et vente de vélos à assistance électrique, entretien/réparation de vélos, dont des vélos à assistance électrique, service de covoiturage (mutualisation de sites existants), auto-partage, centrale de réservation et de gestion pour du transport à la demande, véhicules libre-service, conseils aux entreprises pour leurs plans de déplacements..., partenariat avec transporteurs, taxis et collectivités...

Lors de la réunion de la commission restreinte « Tourisme et déplacements » du 20 février, les élus de la commission ont soulevé des questions en matière de viabilité économique des services envisagés. La Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles-Yvelines a donc été sollicitée pour son expertise. Elle aura pour responsabilité d'évaluer le potentiel commercial et la viabilité économique des différents services potentiels de la future Maison. Cette étude de marché se fera selon les deux volets suivants :

- volet « habitants » : évaluer le marché d'achat de VAE, d'utilisation de parkings à vélos dans un rayon de 5 km autour de la gare (Choisel, Saint Rémy-lès-Chevreuse, Chevreuse, Boullay-les-Troux, Les Molières, Milon-la-Chapelle, Châteaufort, Magny-les-Hameaux),
- volet « touristes » : évaluer le potentiel commercial de location de vélos par une enquête auprès des touristes arrivant en gare à Saint Rémy-lès-Chevreuse et auprès d'une nouvelle clientèle touristique attirée par ce service.

Il est prévu de lancer l'enquête dès le mois de juin. Pour ce faire, il convient d'approuver le projet de convention entre le Parc et la CCI.

Il est prévu également que la CCI procède à un recensement des professionnels du vélo, pouvant se positionner sur ce projet. M. SCHOETTL insiste sur l'idée de ne pas créer un service public qui entrainerait les collectivités à des dépenses importantes mais de parvenir à trouver le modèle économique qui convient à ce type d'activité.

La contribution financière du Parc dans le cadre de cette convention s'élève à 7 950 € HT soit 9 508,20 € TTC.

Cette convention est approuvée par le Bureau à l'unanimité.

11. Convention avec les Guides de Parc et une conférencière.

Il est proposé au Bureau syndical de renouveler la convention de partenariat avec les Guides de Parc et Aurélie Erlich, guide conférencière.

Cette convention a pour objet :

- 1. de développer l'accueil de groupes au château de la Madeleine. Cette mission est confiée à Aurélie Erlich, conférencière nationale diplômée aux côtés de Stéphane Loriot, animateur Patrimoine du Parc.
- 2. de fixer les obligations respectives des différentes parties, le contenu du soutien apporté par le Parc aux Guides de Parc : Sylvaine Bataille et Jean-Paul Carcel, ainsi qu'à Aurélie Erlich guide conférencière, pour l'organisation de sorties.

Le Parc souhaite soutenir et accompagner les guides et la conférencière dans leur activité, afin de les aider à pratiquer un tarif réduit pour les individuels, permettant ainsi d'attirer un public plus nombreux. Dans cet objectif il est décidé pour la troisième année qu'une subvention leur sera versée.

Le maintien d'une sortie est rendue possible, même si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre un seuil de rentabilité, grâce à l'abondement du Parc.

- . De plus, le Parc décide de recourir aux services des guides pour :
 - l'organisation de visites lors de ses événements annuels.
 - l'organisation d'un rallye pédestre famille en juin 2013.

Dans le cas de commande d'animations par le Parc, lors des événements qu'il organise ou soutient sur son territoire (et qui sont gratuites pour le public), celui-ci s'engage à rémunérer les guides de Parc de la façon suivante :

- Balades et visites guidées d'une demi-journée : 170€
- Balades et visites guidées d'une journée : 340€
- Animation d'un stand, atelier ou jeu sur un thème choisi par le Parc : 30€/h

Dans le cadre de visites-conférences organisées spécifiquement pour les groupes au château de la Madeleine, le Parc s'engage à rémunérer la conférencière à hauteur de 80 € TTC par visite effectuée. Les autres tarifs de la conférencière seront :

- Conférence en salle et visite à thème : 160€

- Animation d'un stand, atelier ou jeu sur un thème choisi par le Parc : 30€/h

Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse s'engage à verser une subvention maximale de 1 320 € euros par guide et conférencière, valable pour 11 à 15 balades/visites sur une période comprise entre le mois de janvier 2013 et décembre 2013. La subvention sera revue à la baisse dès lors que le nombre de participants permet d'atteindre le seuil de rentabilité. Si ce plafond n'est pas atteint, les bénéficiaires ne peuvent demander le paiement du solde au titre d'une subvention. Le versement de cette aide s'effectue mensuellement et à échéance, sur la base d'une facture détaillée et accompagnée des pièces justificatives jugées nécessaires par l'administration du Parc.

Cette convention est approuvée par le Bureau à l'unanimité.

12. Contrat spécifique pluriannuel 2013-2018 d'assistance technique « cellule d'animation/assistance technique pour les rivières et les zones humides » avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et contrat annuel 2013.

Le contrat spécifique traite des missions de la cellule d'animation/assistance technique pour les rivières et les zones humides, qui ne sont pas incluses dans un contrat global du Xème programme.

Ces missions doivent s'insérer dans le cadre d'un projet de gestion et de protection de la ressource en eau, projet dont les objectifs et les résultats sont quantifiés.

L'action menée par la cellule de techniciens rivières et zones humides contribue à la valorisation écologique des milieux aquatiques et humides, via les opérations de restauration, d'entretien, d'acquisitions réalisées par le maître d'ouvrage. L'assistance technique permet de faire émerger de projets des maîtres d'ouvrage et de sensibiliser les propriétaires. La plus-value environnementale recherchée est la suivante : amélioration des habitats, des biocénoses, de la qualité des eaux, valorisation sociale (accueil du public, intérêt pédagogique...), et recherche d'un équilibre morphodynamique des cours d'eau.

OBJECTIFS DE RESULTATS 2013

Catégorie d'actions RIVIERES	% par rapport au total jours de la CELLULE	Indicateurs	Objectifs quantitatif
1 - Elaboration/suivi/mise à jour du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)	12%		
1.1 - Etude au niveau du bassin versant pour établir le PPRE	0%		
1.2 - Mobilisation des collectivités /agriculteurs /propriétaires concemés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)	0%		
1.3 - Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets de restauration	3%	Nombre de projets	4
1.4 - Suivi et évaluation des actions réalisées	6%	Nombre de suivis d'ouvrages à effacer	4
2 - Gestion des travaux de renaturation du PPRE			
2.1 - Programmation des travaux de restauration	2%	Nombre d'effacements d'ouvrages programmés	4
2.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalables à la mise en œuvre des travaux	7%	Nombre de paquets de documents (un paquet pour un projet d'effacement)	4
2.3 - Réalisation des travaux en régie	10%	Nombre de seuils effacés	3
3 - Gestion des travaux d'entretien du PPRE			
3.1 - Programmation des travaux d'entretien	5%	Linéaire de rivière à programmer en entretien	10km
3.2 - Rédaction des documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalables à la mise en œuvre des travaux	7%	Linéaire de rivière concerné	145km
3.3 - Encadrement des entreprises réalisant les travaux d'entretien ; réalisation des travaux en régie	13%	Linéaire de rivière entretenu	10km
4 - Missions spécifiques	11%	Dossier administratif pour l'instruction réglementaire	1 dossier accepté par les services de l'Etat
5 - Missions communes aux animations milieux aquatiques			
5.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats, à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	11%	Publication Nombre de classes d'eau	1 publication éditée 6
5.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique, secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	3%		
5.3 - Jours de formation des agents.	2%	9 1	

Catégorie d'action ZONES HUMIDES	% par rapport au total jours de la CELLULE	Indicateur	Objectif quantitatif
Assurer une animation territoriale pour faire émerger et organiser de nouveaux projets (préservation, restauration)	21%		
1.1 - Elaborer un diagnostic préalable (cartographie, évaluation écologique, priorisation des zones à enjeux).	0%		
1.2 - Mobiliser les collectivités/agriculteurs/ propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance dans COPIL contrats et SAGE)	13%	Nombre d'avis sur les PLU Nombre d'avis sur les SAGE Nombre d'avis impactant les ZH	10 1 2
1.3 - Accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets (acquisition, restauration)	7%	Surface de zone humide concernée par l'émergence de projets de restauration	26,1ha
2 - Gérer les zones humides à partir du plan de gestion (Travaux)	79%		
2.1 - Elaborer/Actualiser le plan de gestion	10%	Surface de zone humide concernée	28ha
2.2 - Suivi de la programmation de travaux de restauration ou d'entretien	17%	Surface de zone humide concernée par les travaux Surface de zone humide entretenue par pâturage	15,11ha 46,2ha
2.3 - Rédiger les documents administratifs/financiers (CCTP, dossier de subvention, DIG, DUP, etc.) préalable aux travaux	20%	Surface de zone humide concernée	26,1ha
2.4 - Mise en œuvre des travaux et suivi des chantiers	33%	Surface de zone humide concernée Linéaire de route équipée d'un dispositif amphibiens	23,61ha 600 ml
3 - Missions spécifiques	0%		
4 - Missions communes aux animations milieux aquatiques	0%		
4.1 - Actions de sensibilisation des usagers/habitats à l'environnement (plaquette, classe d'eau, exposition).	0%		
4.2 - Gestion courante au sein de la structure d'accueil (veille technique et juridique secrétariat copil, rédaction rapport annuel activité).	0%		
4.3 - Jours de formation des agents.	0%		

L'AESN participe au financement de la cellule d'animation, participation financière de l'AESN prenant la forme d'une convention d'aide financière annuelle passée avec le maître d'ouvrage (maximum de 3 (trois) techniciens rivières et 2 (deux) techniciens zones humides soit un total maximal de 5 (cinq) Equivalents Temps Plein).

Ce contrat pluriannuel se déclinera en conventions annuelles. Les montants demandés pour l'année 2013 sont les suivants : 93 505€ pour les rivières et 44 682 € pour les zones humides.

Le Bureau syndical approuve ce contrat pluriannuel 2013-2018 ainsi que le contrat annuel 2013 en découlant.

Questions diverses:

Intervention de l'adjudant MERICK concernant la police de l'environnement et le partage des compétences :

L'adjudant informe les membres du bureau syndical de l'organisation d'une réunion sur la police de l'environnement en partenariat avec le Parc naturel régional et l'Union des Amis du Parc. Les membres du comité syndical, les maires, et les représentants d'associations sont conviés à une présentation des procédures à mettre en place en cas d'infraction à l'environnement le 18 juin prochain au gymnase de Chevreuse.